

## **Exposé des qualifications**

*Candidature du Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda au poste de juge à la Cour Pénale Internationale, lors des élections, qui auront lieu à New York à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome (12 au 21 décembre 2011), présenté en vertu de l'article 36 du Statut de Rome et le paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.*

- Qualifications du candidat : Une longue expérience: en qualité d'avocat (en exercice depuis 1985), et en qualité de professeur agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis (a servi depuis 1973 jusqu'à 2006).

- Il s'est spécialisé notamment dans les domaines suivants : Droit pénal et procédure pénale; Droit pénal international; Droit humanitaire; Coopération pénale internationale; Droits de l'Homme ; Instances internationales et Droits de la femme et de l'enfant.

- Il a, en outre, effectué, en tant que professeur invité ou associé, des missions d'enseignement dans de nombreuses universités en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord. Il a assuré la présidence de nombreux jury de recrutement aux différents grades de l'enseignement supérieur.

- Le Professeur Bel Haj Hamouda a exercé de nombreuses rentabilités universitaires et académiques, dont notamment celle de Directeur de Département de Droit privé et des sciences criminelles a la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis.

- Il est membre fondateur de l'Association Tunisienne de Droit Pénal, de l'Association des Relations Internationales et Transnationales, ainsi que de l'Association Tunisienne des Sciences Pénales et de Droit Pénal Comparé. Il est aussi membre de l'Association internationale de Droit Pénal.

- L'intéressé a organisé et participé à plusieurs colloques et congrès internationaux dans les différentes branches de droit privé et des Sciences criminelles.

- Rédacteur en Chef de la Revue tunisienne de Droit et correspondant pour la Tunisie pour l'UNIDROIT de Rome.

- Ayant subi en mai 2011 à La Haye une formation de conseil de la Cour Pénale Internationale et a participé à la même période au 9<sup>ème</sup> séminaire des Conseils organisé par La même COUR (voir CV en annexes).

- Le Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda, spécialiste dans le procès pénal, se présente au Poste de Juge à la Cour Pénale Internationale au titre de la Liste A.

- Le Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda est de nationalité tunisienne et n'a aucune autre nationalité.

- Le Professeur Bel Haj Hamouda exerce en Tunisie dans un système apparenté au système latin (français).